

DEPARTEMENT  
De Meurthe-et-Moselle

ARRONDISSEMENT  
DE BRIEY

Canton  
de LONGWY

COMMUNE DE LEXY

-----  
**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 29 AOUT 2023**

**NOMBRE**

Des conseillers en exercice	25
De présents	17
De votants	22

L'an deux mille vingt trois, le vingt neuf août, le Conseil Municipal de la Commune de LEXY étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Gérard ALLIERI, Maire.

Etaient présents : M.ALLIERI- Mme HENRY – MM.LENOBLE- PESCE-Mme LORIN-CRIDEL-MM.TURCHI-SAUVLET -Mmes RIQUET-LIGI-PATELLI-THIERRY-BERTRAND-MM.SIBELLA-PERREY-COMMITO-Mme GRANDMOUGIN-M.ZANCHIN

**OBJET**  
**N° 2023-8-2**

**Convention tripartite de mise  
à disposition d'installations sportives**

Excusés :

M.BASSO ayant donné pouvoir à M.LENOBLE  
Mme FERNANDEZ-AUBERTOT ayant donné pouvoir à  
Mme HENRY  
M.CANON ayant donné pouvoir à M.SAUVLET  
Mme USELDINGER  
M.LAPUH ayant donné pouvoir à M.PESCE  
M.SULLI ayant donné pouvoir à M.SIBELLA  
Mme FONDEUR

Absente : Mme RUETTE-TYDEK

Un scrutin a eu lieu, Monsieur Anthony ZANCHIN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la Mairie le 31 août 2023 et que la convocation du Conseil avait été faite le 22 août 2023.



Le Maire,

Le Maire explique aux élus présents qu'une convention avait été signée en janvier dernier pour l'utilisation de différents équipements communaux extérieurs et du gymnase par le collège Emile Gallé, pendant les cours d'EPS. Cette convention courait normalement jusqu'au le 7 Juillet 2024.

Cependant, le Collège nous a informés que le Département de Meurthe-et-Moselle, souhaitait dorénavant l'établissement d'une convention tripartite.

C'est pourquoi une nouvelle convention a été proposée par le Collège pour l'utilisation des différentes installations sportives communales :

- Le gymnase
- Les terrains attenants au gymnase (piste de vitesse, sautoir)
- Le court extérieur de tennis
- Le terrain extérieur au Centre de Loisirs 10, rue Maréchal Foch, en vue d'y pratiquer le basket ball
- Le Parc Municipal, en vue d'y pratiquer le tennis, le football et la course d'orientation

REÇU EN PRÉFECTURE

Le 31/08/2023

Application agréée E.legalite.com

- Le City-Stade
- Le Stade (espace entre les 2 terrains)

Le Maire donne lecture du projet de convention à intervenir entre la Commune, le Collège Emile Gallé et le Département de Meurthe-et-Moselle, notamment pour définir les conditions d'utilisation de ces équipements et les dispositions relatives à la sécurité. Cette convention serait conclue au titre de la période du 1<sup>er</sup> Septembre 2023 au 31 Août 2025, soit deux années scolaires.

Considérant les explications fournies,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

**APPROUVE** le projet de convention à intervenir avec le Collège Emile Gallé de LEXY et le Département de Meurthe-et-Moselle pour l'utilisation de l'ensemble des installations sportives communales pendant les cours d'EPS.

**AUTORISE** le Maire à signer ladite convention.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Gérard ALLIERI

REÇU EN PREFECTURE

le 31/08/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-054-2154 03148-20230829-2023\_8\_2-DE